

Communiqué de presse CAP

Le meeting des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux sur

Les "droits de l'homme" est systématiquement raciste, colonial et discriminatoire.

Le 9 novembre 2020 (Ottawa, ONT) –

Le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) a officiellement aujourd'hui qualifié la décision d'exclure l'organisation d'une importante réunion sur les droits de l'homme avec le Fédéral, ainsi que les ministres provinciaux et territoriaux comme étant systématiquement racistes, coloniaux et discriminatoires.

Le chef national du Congrès des peuples autochtones, Elmer St. Pierre, a déclaré : "Une réunion sur la question des "droits de l'homme" ne peut être mise en place en traitant les membres du Congrès des Peuples Autochtones du Canada (CPA) comme des citoyens de seconde classe. En l'état actuel des choses, cette réunion tient du même racisme systémique et de la même exclusion que la Cour Suprême du Canada a cité comme obstacle principal auxquels sont confrontés les autochtones non-inscrits (Métis et Indiens) et hors réserve. Il ne s'agit de rien de plus que du profilage racial".

Le Congrès des peuples autochtones du Canada (CAP) est l'organisation autochtone nationale reconnue au niveau fédéral qui représente les Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, les Métis et les Inuits du Sud. Plus de 80 % des autochtones du Canada vivent hors réserve. Le CPA existe depuis 1971, réunissant des organisations provinciales et territoriales (PTO) d'un océan à l'autre. Le CPA est responsable de jugements favorables en matière de droits des indigènes, comme l'Arrêt Daniels du 14 avril 2016, et lutte pour l'inclusion de ses membres dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle.

Les réunions à l'ordre du jour portant sur les "droits de l'homme", reflète le même type de racisme à l'encontre des membres du CPA, déjà cité comme préjudiciable et marginalisant dans la décision CAP/Daniels. La Cour suprême a déclaré :

Si les indiens non-statués et les métis sont des « indiens » sous 91 (24)La délinéation des pouvoirs constitutionnels et leur attribution au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux présenterait une utilité pratique considérable pour ces deux groupes qui, jusqu'à maintenant, ont dû compter davantage sur une forme de « Noblesse oblige » que sur le respect des obligations imposées par la Constitution.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont tour à tour nié avoir le pouvoir de légiférer à l'égard des Indiens non-inscrits et des Métis. Ces collectivités autochtones se retrouvent donc dans une sorte de désert juridique sur le plan de la compétence législative, situation qui a des conséquences défavorables importantes et évidentes.

Le chef national St. Pierre a ajouté : "Il est inacceptable de réunir des organisations autochtones nationales pour une discussion sur les droits des peuples indigènes tout en excluant

l'organisation qui représente des Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, des Métis et des Inuits du Sud

Ces peuples autochtones ont un rôle et un droit de parole égal à celui des autres organisations autochtones nationales.

Auparavant, le CPA avait écrit aux ministres fédéraux et provinciaux responsables des "droits de l'homme" pour leur dire: "Notre peuple est confronté à encore plus de discrimination et d'exclusion que les autres peuples indigènes, ce qui est dû à un "vide juridique".

Ces réunions ministérielles où le racisme systémique est renforcé et perpétué à travers ce profilage est inacceptable. La "loi sur les Indiens" de l'apartheid n'est pas une excuse pour ignorer les droits, les besoins et les intérêts des commettants du Congrès des Peuples Autochtones (CPA) et de ses PTO que vous avez reconnus dans le cadre de "l'Accord politique" signé par votre gouvernement en 2018".

La direction nationale du CPA appelle les ministres à faire ce qu'il faut et à mettre fin au profilage racial dans le contexte des droits de l'homme. La PAC demande également aux ministres d'ajouter la voix qui représente les intérêts des Métis, des Indiens inscrits et non inscrits, et des Inuits du Sud vivant hors réserve.